



**Saint-Constant**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

### AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1648-20

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 18 février 2020, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement suivant :

- 1648-20 modifiant le règlement de lotissement numéro 1529-17 afin de modifier les modalités liées aux contributions pour frais de parcs et les dispositions relatives aux largeurs des emprises municipales.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ce règlement est entré en vigueur le 31 mars 2020, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 1<sup>er</sup> avril 2020.

Me Sophie Laflamme, greffière  
Directrice des affaires juridiques